

Montreuil, le
6 AVR. 2023

Note aux opérateurs

Objet : Évolution de SOPRANO EORI – refonte du formulaire et possibilité de créer des EORI SIREN

PJ : Pas-à-pas SOPRANO EORI à destination des opérateurs en français et en anglais

Le bureau de la Politique du dédouanement vous informe de la mise en service du nouveau formulaire EORI dans le cadre de la refonte du service en ligne SOPRANO.

Ce nouveau formulaire SOPRANO EORI inclut plusieurs évolutions permettant de simplifier la délivrance des EORI : par exemple rendre obligatoire dans le formulaire l'indication des données de contact, ou encore expliciter directement dans le formulaire que le dépôt d'une demande en tant que représentant concerne uniquement un titulaire de l'agrément de représentant en douane enregistré (RDE).

La principale évolution de l'application réside, dans le cadre de la refonte Import/Export, en la possibilité de créer des EORI SIREN sur une structure « FR » + les 9 chiffres du SIREN et donc sur la base de l'entité légale. En effet, conformément au code des douanes de l'Union et à ses textes d'application, l'EORI doit être attribué à une entité disposant de la personnalité juridique : l'entreprise (et non un établissement). La DGDDI entame une période de transition de ses systèmes informatiques pour les adapter à l'EORI SIREN. Cette période de transition devrait se terminer fin 2025 (fin de la période de transition informatique du CDU).

La possibilité de créer des EORI SIRET (FR+14 chiffres du SIRET) est maintenue dans la mesure où les EORI SIRET continuent d'être utilisés par la majorité des systèmes informatiques douaniers. Aucune désactivation d'EORI SIRET ne sera opérée avant la fin de la période de transition informatique (hormis ceux qui sont rattachés à un établissement inactif).

Si, à terme, tous les opérateurs devront disposer d'un numéro EORI unique (basé sur le SIREN pour les opérateurs français), il n'y a aucune urgence à effectuer cette demande dès la mise en service du nouveau SOPRANO EORI. Le nouveau système de dédouanement Delta IE, dont le volet import sera mis en service en septembre 2023, fonctionnera en priorité avec l'EORI SIREN et, à défaut, avec l'EORI SIRET des opérateurs n'ayant pas encore obtenu leur EORI SIREN, durant une période de transition.

Vous trouverez des informations détaillées sur l'EORI SIREN sur la page internet de la douane :
<https://www.douane.gouv.fr/demarche/enregistrer-votre-entreprise-aupres-de-la-douane-numero-eori>

Pour rappel, les sociétés qui ont (ou ont eu) une autorisation d'opérateur économique agréé (OEA) disposent déjà toutes d'un EORI SIREN valide dans les bases française et européenne, et n'auront donc pas à déposer de demande en ce sens dans SOPRANO EORI.

Sous-direction du commerce international
Bureau Politique du dédouanement
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Cellule statut des opérateurs

Courriel :

Réf. : **2 3 0 0 7 5**

Enfin, pour des raisons techniques liées à cette évolution, le bureau Politique du dédouanement souhaite rappeler que les demandes EORI d'opérateurs tiers à l'UE doivent être **impérativement** affectées à la Cellule Statut des opérateurs (« *DG-COMINT1-STATUT DES OPERATEURS* » dans SOPRANO EORI) car elles demandent un traitement particulier.

Un pas-à-pas figure en annexe de la présente note, vous permettant d'utiliser le nouveau SOPRANO EORI et de déposer vos demandes sans difficulté.

Toute difficulté d'application devra être portée à l'attention du bureau de douane ou pôle d'action économique dont vous dépendez.

**Pour le chef de bureau,
son adjointe**



Sandra FRANCERIE-DELIAU